

Fiche sur la formation en matière de crime cybernétique dans le cadre de la coopération avec le conseil de l'Europe

Introduction

Mesdames et messieurs,

De prime abord, permettez-moi de vous informer, que le royaume du Maroc à insister à maintes reprise, et concrètement sur sa forte volonté de consacré les liens d'amitié, sa fraternité de coopération, de solidarité et de partenariat constructif avec l'union européenne, dans tous les domaines et notamment économique sécuritaire et judiciaire, et ce conformément aux instructions de SM le Roi M VI, et par consécration des dispositions de la constitution marocaine de 2011, ce texte constitutionnel qui a constitué le référentiel pour la promulgation de la charte de la réforme de la justice, pierre angulaire dans le processus de la réforme judiciaire au Maroc.

Mesdames et messieurs,

Le choix irréversible du Royaume du Maroc de construire un cadre de coopération avec l'UE, notamment par le **truchement** de la participation active de l'union dans le chantier de la réforme de la justice, engendrée incontestablement la réussite de plusieurs programmes de coopération dans le cadre du statut avancé dont bénéficie le Maroc auprès de l'UE

En outre, il n'est pas sans intérêt de signaler que l'ISM à mis l'accent, ces dernières années, sur la nécessité d'investir dans le champ de la formation,, notamment dans des thème qui ont une relation directe avec l'application de nouveaux texte juridiques pénale. Ce choix se justifie par la constatation de développement du phénomène criminel et sa transformation d'un cadre traditionnel à un cadre plus développé s'inspirât du procréé technologique dépassant ainsi avec ses effets les frontière etatique, ce qui pose non seulement un

problème de preuve mais aussi un problème opérationnel au niveau du choix des moyens d'instruction et d'investigation.

Dans ce contexte, et dans le cadre de l'ouverture de l'ISM sur son environnement national et international, un programme de coopération a été mise en place entre l'institut et le CE pour la formation d'un groupe de magistrats et un ingénieur en informaticien dans le domaine du crime cybernétique.

1. Le cadre général

Le programme Glacy de lutte contre le crime cybernétique s'insère dans le cadre des efforts européens visant la mise en place d'un programme de formation des magistrats et des formateurs de les états signataire de la convention de Budapest de 2000 relative à la lutte contre le crime cybernétique.

Dans le cadre de soutien octroyé par le CE au Royaume du Maroc, de justifié par les relations privilégiées, d'autant plus que le Maroc bénéficié d'un statut avancé dans ces relations avec l'UE depuis 2008, et pour renforcer la coopération entre les 2 parties dans plusieurs domaines, un processus de coopération à été entamé entre le Maroc et le CE par la mise en place d'un programme global, et plus multidisciplinaire pour faciliter la participation du Maroc à plusieurs instrument conventionnelle européens, comme la convention médicrime et d' autres convention de la lutte contre la corruption et la crime cybernétique, et ce dans le cadre de l'accompagnement du processus de réforme de la justice. C'est pour cette raison que le Maroc à été choisi par le CE pour prendre la position de leader régional dans le cadre de lutte contre le crime cybernétique, Notamment via la préparation d'un programme de formation, des formateurs dans le domaine de crime cybernétique à l'ISM

2. L'intérêt du programme

Vu l'insuffisance constatée dans le domaine de la formation en matière de lutte contre le crime cybernétique, une formation intégrée à l'ISM en matière de crime

cybernétique basées sur le savoir juridique et le droit international conventionnel à été mise en place.

3. Les objectifs

- Insérer une matière sur la lutte contre le crime cybernétique et la preuve électronique dans les programmes de formation initiale et continue à l'ISM
- qualifier les bénéficiaires de la formation initiale et continue pour pouvoir mettre en œuvre les mécanismes conventionnels internationaux ratifiés par le Maroc dans ce domaine
- La formation des formateurs

4. Le programme de formation

Les besoin de l'ISM en matière de formation dans le domaine de crime cybernétique et la preuve électronique ont été discutés dans le cadre de la réunion de Bucarest du 2 au 3 juin 2014.

Pour l'exécution d'un programme de formation dans ce cadre, un programme d'action à été mis en place pour la période 2014-2016

Le programme de formation des formateurs en matière de lutte contre le crime cybernétique et la preuve électronique a commencé officiellement lors de la 1ère session de formation organisée à l'ISM du 24 au 29 novembre 2014 avec le soutien financier et l'encadrement pédagogique des experts du CE.

12 magistrats et 2 ingénieurs informaticiens ont bénéficiers de cette formation.

Plusieurs réunions des groupes de travail ont été tenues, et plusieurs sessions de formation ont été organisées avec l'encadrement pédagogique des experts du CE. Finalement un programme complet et intégré de 4 modules a été mis en place :

Le 1^{er} module : introduction à la partie technique du sujet

Le 2ème module : le crime cybernétique sa manifestation, son risque et ses défis

Le 3ème module : la preuve électronique

Le 4ème module : la coopération internationale dans le domaine du crime cybernétique.

La 40ème promotion des attachés de justice à bénéficier de la 1ère session de formation du 14 au 16 avril 2015.

Et de ce fait, l'ISM est devenu le 1er institut de formation judiciaire dans le monde arabe qui dispose de formateur spécialisée dans cette matière.

Cette méthode a été retenue par le CE comme référence pour intégrer cette matière dans l'autre institut arabe de formations judiciaires et le programme va être publié au site de l'ISM et du CE

5. L'évaluation du programme

Le programme à engendré des effets très positifs qu'on peut résumer comme suit :

- ✓ La mise en place d'un groupe de juge formateur hautement qualifié dans cette matière
- ✓ La mise en place d'un programme de formation complet en langue arabe de la matière. Ainsi l'ISM est le 1er institut de formation judiciaire dans le monde arabe qui enseigne cette matière en langue arabe
- ✓ Plusieurs promotions des attachés de justice (39-40-41) ont bénéficié de cette formation
- ✓ La perspective du l'ISM en matière de formation liée au crime cybernétique
- ✓ L'assistance technique dans le domaine de la préparation de programme de formation destinés à promouvoir la qualité du travail judiciaire en matière de lutte contre le crime cybernétique, d'une manière qui permet d'assurer l'harmonisation avec la convention de Budapest et la jurisprudence des tribunaux des états qui ont une langue expérience en cette matières, et ce

tant dans le cadre de la formation continue que dans le cadre de la formation initiale.

- ✓ Enrichir la bibliothèque de l'ISM d'une bibliographie spécialisée en la matière
- ✓ Organiser des conférences et des tables rondes entre les juges praticiens et les formateurs pour échanger leur idées et leurs points de vue sur les problématiques inhérentes à la matière
- ✓ Permettre aussi aux A.J d'accéder à la jurisprudence internationale et au droit comparé en la matière
- ✓ La création d'un observatoire sur le crime cybernétique, au niveau de l'ISM pour l'encouragement de la recherche scientifique en la matière, la collecte des statistiques sur l'indice de ce crime, et l'organisation de formation en la matière.

Madame et messieurs.

Merci de votre attention.